

DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Triennale pour la période du au

LE DÉCLARANT

(1) cocher la ou les bonnes cases

En qualité de propriétaire, fermier, détenteur du droit de destruction (1)

Je soussigné(e)

Adresse

Code postal /...../...../...../...../...../ Commune

Informe Madame – Monsieur Le Maire de(s) la commune(s) de :

Que (nombre et type de pièges)

Seront mis en œuvre pour (motif de destruction) :

↳ Santé et sécurité publiques (1)

↳ Dommages aux activités (1) agricoles (1) Forestières (1) aquacoles

↳ Protection de la faune et de la flore (1)

Sur la (les) commune(s) de :

Au(x) lieu(x)-dit

N° du (des) plan(s) de chasse petit gibier/...../...../...../..... **OBLIGATOIRE**

LE(s) PIÉGEUR(s)

Les engins seront mis en œuvre par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE

Et surveillés par

N° AGREMENT	NOM ET PRENOM	ADRESSE COMPLETE

Fait à, Le/...../..... pour trois ans.

Signatures et cachet de la Mairie :

LE DÉCLARANT

LE MAIRE
Commune 1

LE MAIRE
Commune 2

LE MAIRE
Commune 3

LE MAIRE
Commune 4

LE MAIRE
Commune 5

3 exemplaires à déposer en mairie et à faire viser par le Maire.

- Destinataires :
- 1 exemplaire affiché en mairie
 - 1 exemplaire pour le déclarant (à présenter à toute demande des agents de la police de la chasse)
 - 1 exemplaire à envoyer à la Fédération des Chasseurs de l'Aisne 1 Chemin du Pont de la Planche -02000 Barenton-bugny (par les soins du piégeur - OBLIGATOIRE dans le cadre des bonifications du plan de chasse petit gibier et des aides au piégeage)